

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNION

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE PUBLIQUE LE 18 JUIN 2014 A 18 HEURES

Date de convocation : 18/06/2014
Nombre de délégués présents : 27
Titulaires : 21
Suppléants : 6
Votants : 27

L'An Deux Mille quatorze, le vingt-quatre juin, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la communauté de communes du Centre Tarn à Réalmont, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie Rosé

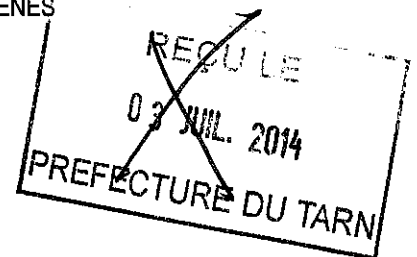
Secrétaire de séance : Madame Sarah LAURENS

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Jean-Pierre LEFLOCH, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Alain FABRE, Emile GOZE, Alain GRIMAL, Zina KORICHI CHASSAIN, Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Jean-Pierre SOULA,

Suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Sandrine SANDRAL, Christian CROS, Chantal CAPELLE, Claude JULIEN, Anne-Marie LUGAN, Dominique SANCHEZ,

ETAIENT EXCUSES : Mesdames, Messieurs, René CABROL, Damien CHAMAYOU, Alain SÉVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Louis FABRE, Joël MARQUÈS, Thierry VIEULES, Floriane THOMAS, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Isabelle CALMET, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Bernard TROUILLET, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Michel BOUAT, Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Marie Claude VABRE, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Najat DELPEYRAT, Thierry DUFOUR, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Thierry MALLÉ, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Émilie RAYNAL, Pierre-MARIE SENES



N° 09/2014: ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Madame Anne Marie Rosé, Rapporteur,

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou oeuvrant dans le champ du développement territorial.

La Fédération nationale des SCOT dispose notamment depuis avril 2012 d'un directeur permanent au service de ses adhérents.

Le Syndicat Mixte du SCOT du grand albigeois, adhère à cette association depuis sa création.

La cotisation pour l'année 2014 s'élèverait à 1000 euros, compte tenu de la population du périmètre de notre SCOT. Le conseil syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

LE CONSEIL,

VU les statuts de l'association Fédération Nationale des SCOT,

VU l'avis favorable du Bureau syndical du SCOT en date du 20 juin 2014 d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

↳ **DECIDE D'ADHERER** à la Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2014

↳ **DECIDE DE VERSER** à la Fédération Nationale des SCOT la somme de 1 000 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à

l'article 5 des statuts, et précise que les crédits sont disponibles à l'article 6284 (chapitre 011) au budget 2014.

↳ **DECIDE DE DESIGNER** Madame Anne-Marie Rosé, Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand albigeois, en tant que représentant titulaire du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,

↳ **DECIDE DE DESIGNER** Monsieur Damien CHAMAYOU, Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT, en tant que représentant suppléant du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.

↳ **DECIDE D'AUTORISER LA PRESIDENTE** à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

RESULTAT DU VOTE :

| | |
|---------------------------|----|
| <i>Suffrages exprimés</i> | 27 |
| <i>Pouvoir(s)</i> | 0 |
| <i>Majorité absolue</i> | 14 |
| <i>Votes favorables</i> | 27 |
| <i>Votes défavorables</i> | 0 |
| <i>Nuls</i> | 0 |
| <i>Abstentions</i> | 0 |

Fait et délibéré
Le 24 juin 2014
Pour extrait certifié conforme

| |
|--------------------------------|
| Acte rendu exécutoire |
| Après envoi en Préfecture |
| Le : |
| Et publication ou notification |
| Du : |

LA PRESIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE

